

La Régie de quartier La Passerelle de Colombes, France

CONTACTS

Gaëlle Delegie
Directrice Adjointe de la
Régie de Colombes
(+33) 01 42 42 25 83
lapasserelle.insert@
wanadoo.fr

Didier Testelin
Responsable du
Développement au Comité
National des Régies de
quartier
(+33) 06 08 88 20 85
dtestelin@cnilr.org



CONTEXTE

Le quartier de La Passerelle de Colombes fait face à de nombreuses difficultés : insécurité, logements vétustes, taux de chômage important.

BESOINS IDENTIFIÉS

- Développer une vie de quartier dynamique, incluant davantage les citoyens
- Favoriser la réinsertion professionnelle

OBJECTIFS

Mettre en place une structure participative qui accompagne les habitants dans la dynamisation socio-économique de leur quartier

ACTEURS

Habitants du quartier de La passerelle
Municipalité de Colombes
Bailleurs sociaux (Gestionnaires de Logement)
Associations

DATES DE LA MISE EN PLACE

1999 - En cours

Conception du projet

→ DEFINITION

» Une régie de quartier est une structure associative qui regroupe collectivités locales, organismes d'habitats sociaux et habitants du quartier. Elle intervient sur la gestion urbaine, afin d'améliorer le cadre de vie pour « mieux vivre ensemble ». La régie de quartier développe une activité économique, soit en étant le relais des porteurs de projets locaux, soit en créant elle-même de nouveaux services.

→ ORIGINE

» La régie de quartier « la passerelle du petit Colombes » est issue d'une initiative commune entre les habitants, la commune et les bailleurs sociaux. Suite à des demandes répétées d'aménagement du quartier par les habitants, la mairie a lancé une consultation auprès de la population et des acteurs locaux qui a permis de souligner les problèmes socioéconomiques du quartier.
» La ville s'est alors mise en relation avec le Comité National de liaison des Régies de quartier, pour créer la régie de quartier « La passerelle », solution la plus adaptée à leur situation.

→ MISSIONS

» La régie de Colombes a pour objectif de développer des emplois pour les habitants les plus démunis tout en favorisant le lien social sur le territoire.
» Elle propose d'intervenir dans 3 domaines d'activité professionnelle : bâtiment (travaux de peinture, carrelage), nettoyage (halls d'immeubles, bureaux), voirie (espaces verts, débarras).
» La régie de quartier « La passerelle » se charge de démarcher les organismes locaux, entreprises ou particuliers pour trouver les missions.
» Les personnes qui sont retenues pour exécuter les missions ont un contrat avec la régie de quartier d'un an maximum. Elles sont suivies en permanence par un encadrant technique. A la fin du contrat, la personne doit être capable de revenir sur le marché du travail.
» En parallèle, afin de dynamiser les liens sociaux et la vie de quartier, la régie de quartier propose, en partenariat avec les associations locales, des animations : cours de théâtre, soutien scolaire aux élèves déscolarisés, organisation d'un vide-grenier ou d'une chasse au trésor, etc.
» Enfin elle a créé un portail Internet pour informer sur la vie de quartier et favoriser la communication entre tous les acteurs.

→ STRUCTURE

» La régie de quartier est dirigée par un président (bénévole) élu pour un mandat de 3 ans, renouvelable, et un conseil d'Administration, de 25 membres, élus pour 1 an, répartis entre 4 collèges :

- Le collège représentatif des **habitants** (12 membres)
- Le collège représentatif de la **Ville de Colombes** (5 membres)
- Le collège représentatif des **bailleurs** (3 membres)
- et le collège représentatif des **associations** locales actives dans la régie (5 membres).

» L'Assemblée Générale se réunit chaque année et élit le président et les membres du conseil d'administration.

» La régie de quartier compte 7 salariés fixes : 1 directeur et 1 directrice adjointe, 1 commercial et 1 assistant (chargés de démarcher de nouveaux contrats), 1 secrétaire comptable, 1 animatrice média (anime le site Internet de la régie) et 1 encadrant technique (Recrutement et accompagnement).

» La mairie de Colombes accompagne le projet, l'encadre si besoin (personnel municipal dédié) et propose des missions.

Mise en oeuvre du projet

→ ETAPES DE LA MISE EN OEUVRE

- 1998** » Des réunions autour des différents acteurs du quartier se sont tenues afin de s'assurer de l'existence d'une volonté collective et d'un contexte favorable (pas de structure concurrente par exemple).
- 1999** » Le conseil d'Administration composé des parties prenantes a été constitué et un chargé de mission recruté pour gérer le projet. Les premiers contrats issus de la mairie et des bailleurs ont permis de lancer l'activité.
- 2001** » Obtention du label «Régie de quartier» auprès du Comité national
- 2006** » Diversification des activités (Hôtellerie)

→ ACTEURS

Habitants

» Aussi bien bénéficiaires que contributeurs de la régie, les habitants constituent la base de la régie de quartier.

Municipalité

» La municipalité reverse des subventions votées au conseil municipal et propose également des missions. Les services municipaux tels que la maison de l'Emploi prennent le relai auprès des habitants en réinsertion pour un accompagnement en termes de formation professionnelle par exemple.

Bailleurs sociaux

» Les bailleurs proposent des contrats de nettoyage des parties communes, des missions temporaires pour des chantiers de rénovation (peinture, carrelage) au sein des immeubles leur appartenant.

Associations

» Elles contribuent en organisant des ateliers d'animation et des actions d'accompagnement (enfants déscolarisés)

Secteur privé

» Les entreprises proposent des offres d'emploi, missions ponctuelles et CDD, voire même une embauche.

→ FINANCEMENT

- » La régie de quartier bénéficie de plusieurs subventions aussi bien européennes que de l'Etat au travers de dispositifs sociaux favorisant l'insertion par l'emploi.
- » La municipalité de Colombes subventionne également une partie du budget (près d'1/3 du budget) avec des subventions annuelles mais aussi ponctuelles répondant à des charges de fonctionnement par exemple.
- » La régie de quartier génère des revenus provenant des adhésions, des contrats de travail et des missions professionnelles.

→ GOUVERNANCE DU PROJET

	PILOTE	FINANCE	MET EN OEUVRE
Régie de quartier			
Municipalité de Colombes			
Habitants			
Bailleurs sociaux			
Associations			

→ DIFFICULTÉS

- » La régie de quartier « la passerelle » dépend largement des subventions octroyées, ce qui la fragilise dans un contexte de crise économique. Elle doit veiller au renouvellement des missions ou trouver de nouveaux marchés, ce qui s'avère difficile pour une petite structure.

Suivi du projet

→ RESULTATS / EVALUATION

- » Les activités proposées par la régie de quartier de Colombes, représentent 39% pour les missions dans le bâtiment, 37% pour la voirie, 22% pour le nettoyage et 2% pour le transport (déménagement).
- » Depuis sa création, la régie a permis de contribuer à la réinsertion durable de plus d'une centaine d'habitants, en grande majorité agé de 26 à 50 ans et d'un niveau inférieur au bac. Actuellement, 12 employés travaillent dans la régie de Colombes.

→ DIFFUSION, PÉRENNISATION

- » Le Comité National de Liaison des Régies de quartier (CNLRQ), mis en place en 1988 et qui regroupe 135 régies, a institué un label attribué aux structures qui respectent la Charte nationale des Régies de quartier.
- » Le système a également été repris au Maroc et en Algérie avec l'aide du CNLRQ.
- » Une association européenne des réseaux et régies de quartier a été créée en 1993 et regroupe des régies européennes en Belgique, en Allemagne et aux Pays Bas notamment.